L'Organigramme des services

Sous l'autorité du Président du Conseil départemental de la Dordogne et la responsabilité du Directeur général des services, les services de la collectivité s'articulent autour de quatre grands pôles, eux-mêmes sous-divisés en plusieurs pôles selon les compétences affectées :

- DGSD : Direction Générale des Services Départementaux
- DGA-AAM : Direction Générale Adjointe de l'Attractivité, de l'Aménagement et des Mobilités
- DGA-SP : Direction Générale Adjointe de la Solidarité et de la Prévention
- DGA-CES : Direction Générale Adjointe de la Culture, de l'Education et des Sports